

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 22 janvier 2024

Date de la convocation : 16/01/2024
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 8 / Votants : 8

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :

M. KUCHNA Joseph	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. LABONNE Gérard
Mme SALGUES Marinette	M. MARCAUD Hugues	Mme BRUYERE Mireille
Mme CONDON Michèle	Mme GAILLOT Nicole	

Absents excusés avant donné procuration :

Absents excusés :

M. DESCAMPS Guillaume

7- Dispositif « Permis de conduire »

Monsieur le Président rappelle les modalités d'attribution de l'aide au financement du permis de conduire instauré par la délibération n° 37/2020 du CCAS :

- ▶ Dispositif à destination des jeunes Saint-Yorrais âgés de 15 à 25 ans non révolus sous condition de ressources (revenu fiscal de référence inférieur à 60 000 €) ;
- ▶ Aide de 410,00 € versée directement à l'auto-école choisie par le bénéficiaire après la réalisation de 35 heures d'activités d'intérêt collectif pour la Commune de Saint-Yorre.

Monsieur le Président présente la liste des jeunes Saint-Yorrais éligibles à l'aide (heures effectuées et épreuve théorique du permis de conduire validée) :

Nom et prénom	Auto-école partenaire
PAPYAN Céline	Auto Moto Ecole LEBON 34 rue Gambetta 03270 SAINT-YORRE

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le versement de cette aide.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 23 janvier 2024,

Le Président

Joseph KUCHNA



La secrétaire de séance,

Stéphanie MOUBAMBA

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-003-260303581-20240125-DEL1B7_24-0